

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Marseille, le 19 juin 2019

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

Concertation avec le public du 12 juin au 18 octobre 2019 sur les aménagements des phases 1 et 2

PERMANENCES POUR LES HABITANTS DES COMMUNES DE LA SEYNE-SUR-MER, OLLIOULES ET SANARY

Les communes de La Seyne-sur-Mer, Ollioules et Sanary sont concernées par la mise en place d'un nouveau service de navette toulonnaise desservant sans correspondance les gares de l'ouest toulonnais, de Toulon jusqu'à Carnoules.

Ce service implique des installations ferroviaires dans l'ouest toulonnais.

SNCF Réseau organise donc des permanences d'information et de recueil des contributions, à l'attention des habitants :

- Mardi 25 juin 2019, de 14h à 17h, à Sanary - Salle de réunion Espace St Nazaire, rue J. Courrau
- Mercredi 10 juillet 2019, de 14h à 17h, à Sanary - Salle des mariages de la mairie

LES PERSONNES SOUHAITANT PARTICIPER À CES RENCONTRES SONT INVITÉES À S'INSCRIRE :



- en se connectant via le QR code
- via l'adresse Internet : <http://k6.re/WBkC6>
- en téléphonant au 04 42 54 80 10
- en envoyant un mail à CONTACT-PACA@reseau.sncf.fr

Retrouvez l'intégralité du dispositif et le calendrier de la concertation avec le public en ligne sur le site : lignenouvelle-provencecotedazur.fr

CONTACT PRESSE

SNCF Réseau

Christophe Berthoud – responsable des relations presse

06 14 10 13 04 / christophe.berthoud@sncf.fr

À propos de SNCF Réseau

Au sein de SNCF, l'un des premiers groupes mondiaux de mobilité et de logistique, SNCF Réseau gère, maintient, développe et commercialise les services offerts par le Réseau Ferré National. Il garantit la sécurité et la performance de plus de 30 000 km de lignes, dont 2 600 de Lignes à Grande Vitesse. Il est aussi le garant de l'accès au réseau et aux infrastructures de services pour tous ses clients dans des conditions transparentes et non discriminatoires. L'entreprise compte 54 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 6,3 milliards d'euros en 2018. <http://www.sncf-reseau.com>

Les études préalables à l'enquête d'utilité publique sont financées par :

